

## **DÉLIBÉRATIONS**

**N° 19 05 01**

### **APPEL NOMINAL**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt mai deux mille dix-neuf s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

**PRÉSENTS** : Mme Christine MOREL, Mme Sylvie BUREL, M. Yoann LEFRANC, M. Dominique BELLENGER, M. Michel TOULOUZAN, Mme Michèle LEBESNE, Mme Estelle BERNADI (à compter du point 19 05 04 à 18h05), Mme Catherine LESEIGNEUR, M. Grégory LESEIGNEUR (à compter du point 19 05 10 à 18h21), M. Hervé TOULLEC, M. François GUÉGAN, M. Noël HERICIER, Mme Isabelle PIMONT, M. Gilles DON SIMONI, M. Philippe TESSIER, M. Rémi RENAULT.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION** : Mme Yvette ROMÉRO à Mme Christine MOREL, M. Jean-Gabriel BRAULT à M. Noël HERICIER, Mme Sandra LE VEEL à Mme Catherine LESEIGNEUR.

**ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION** : Mme Estelle BERNADI (jusqu'au point 19 05 03), M. Grégory LESEIGNEUR (jusqu'au point 19 05 09), M. Guillaume PONS, Mme Blandine TRUPCHAUX, Mme Nacéra VIEUBLÉ.

**ABSENTS** : Mme Coralie FOLLET, M. Stéphane LEROUX, M. Logan CORNOU, Mme Sabrina MONTIER, M. Jean-Luc DEMOTIER.

### **Conseillers Municipaux :**

	Ouverture séance	A partir du point 19 05 04 à 18h05	A partir du point 19 05 10 à 18h21
Présents	14	15	16
Procurations	3	3	3
Excusés	5	4	3
Absents	5	5	5
Votants	17	18	19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**N° 19 05 02****SECRÉTAIRE DE SÉANCE****. Désignation**

CONSIDÉRANT qu'il convient au début de chacune de ses séances, que le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, le Conseil Municipal nomme Monsieur Yoann LEFRANC pour exercer les fonctions de secrétaire de séance, ayant obtenu l'unanimité des suffrages.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**N° 19 05 03****PROCÈS-VERBAL**

**des séances des 26 mars 2019 et 29 avril 2019**

**. Adoption**

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 26 mars 2019.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 29 avril 2019.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**N° 19 05 04****DÉCISIONS**

**Délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal**

**. Communication**

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions ci-dessous :

Date	Objet	Date dépôt Sous- préfecture
<b>AFFECTATIONS PROPRIÉTÉS COMMUNALES</b>		
03-05-2019	Locaux Maison de la Famille et de la Solidarité 2 avenue Youri Gagarine au Département de la Seine-Maritime . Convention d'occupation - Renouvellement - Signature - Autorisation	10-05-2019
<b>DIVERS</b>		
24-04-2019	Accueil stagiaire . Gratification forfaitaire - Versement - Autorisation	29/04/2019

**INFORMATIONS COMMUNIQUÉES****N° 19 05 05****INTERCOMMUNALITÉ**

**Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**

**Fonds de concours 2015/2020**

**Programme Investissement 2019**

**. Sollicitation****. Conventions - Signature – Autorisation**

Afin de soutenir les communes membres dans leur politique d'investissement et l'activité économique dans l'agglomération havraise, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a décidé de poursuivre l'orientation de la Codah qui avait acté qu'une enveloppe de 30 millions d'euros soit allouée à un fonds de concours d'investissement en direction de ses communes membres, entre 2015 et 2020.

Par délibération en date du 25 juin 2015, le Conseil Communautaire de la Codah a fixé les critères et la répartition de ce fonds de concours entre les communes membres.

Le Conseil Municipal :

- sollicite le fonds de concours d'investissement de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour les projets de travaux suivants :
  - Centre Associatif et Culturel La Forge : pose d'enseignes, achats de matériels et plantation dans les douves : un fonds de concours d'un montant de 14 813,18 € correspondant à 50 % du montant de l'opération estimée à 29 626,35 € H.T.
  - Acquisition de 3 véhicules dont 1 électrique et pose d'une borne de recharge : un fonds de concours d'un montant de 21 843,38 € correspondant à 50 % du montant de l'opération estimée à 43 686,75 H.T.
  - Opération cœur de quartier commerçant : travaux d'ouverture de la place Guy de Maupassant sur l'avenue René Coty : un fonds de concours d'un montant de 18 750,00 € correspondant à 50 % du montant de l'opération estimée à 37 500,00 € H.T.
  - Travaux d'amélioration du complexe sportif Maurice Thorez : pose de pare-ballons sur les terrains de football, traçage des terrains de volley ball et éclairage des 4 terrains de tennis : un fonds de concours d'un montant de 7 500,00 € correspondant à 50 % du montant de l'opération estimée à 15 000,00 € H.T.
  - Travaux de conformité et de mise en sécurité dans les bâtiments municipaux : peinture et réfection des sols des écoles dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2020, mise en conformité des groupes moteur VMC de l'école Françoise Dolto et de la cuisine centrale et de la porte de la cuisine centrale, mise en sécurité des corniches de l'école André Gide maternelle et primaire, rénovation de la salle Duquenoy, réfection de l'étanchéité de la Maison des Associations, travaux de liaison de la machine à bois au Centre Technique Municipal et remplacement de menuiseries de logements des écoles et de la bibliothèque : un fonds de concours d'un montant de 65 704,67 € correspondant à 50 % du montant de l'opération estimée à 131 409,33 € H.T.

Soit une aide totale estimée de 128 611,22 € HT, représentant 50 % du montant HT de ces travaux soit 257 222,43 €.

- autorise la signature avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole des conventions d'attribution de ce fonds de concours dont l'objet est de définir les conditions de versement.
- donne l'autorisation le moment venu de procéder au lancement des consultations d'entreprises.
- autorise l'imputation à la section d'investissement, de toutes les dépenses nécessaires à ces travaux.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**N° 19 05 06****INTERCOMMUNALITÉ****Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole****Budget Primitif 2019****. Communication**

Au cours de sa séance du 27 mars 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes. Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine nous a adressé un exemplaire de ce Budget Primitif 2019 afin de le communiquer aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du Budget Primitif 2019 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

**INFORMATIONS COMMUNIQUÉES****N° 19 05 07****INTERCOMMUNALITÉ****Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher****Compte Administratif 2018****. Communication**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (S.I.E.H.G.O.) a adopté le 3 avril 2019 son Compte Administratif 2018.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce Compte Administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	801 006,13 €	994 517,83 €
	Section d'investissement	682 740,15 €	727 786,56 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	564 598,29 €
	Report d'investissement (001)	-	1 259 430,28 €
<b>Total (réalisations + reports)</b>		<b>1 483 746,28 €</b>	<b>3 546 332,96 €</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	339 630,26 €	3 073,75 €
	<b>Total restes à réaliser à reporter</b>	<b>339 630,26 €</b>	<b>3 073,75 €</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	801 006,13 €	1 559 116,12 €
	Section d'investissement	1 022 370,41 €	1 990 290,59 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>1 823 376,54 €</b>	<b>3 549 406,71 €</b>

**INFORMATIONS COMMUNIQUÉES**

**N° 19 05 08****INTERCOMMUNALITÉ****Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur****et de Gonfreville l'Orcher****Budget Primitif 2019****. Communication**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (S.I.E.H.G.O.) a adopté le 3 avril 2019 son Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce budget qui se décompose ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnements votés	1 716 818,99 €	958 709,00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
	002 Résultat de fonctionnement reporté	-	758 109,99 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>1 716 818,99 €</b>	<b>1 716 818,99 €</b>
<b>Investissement</b>		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés (y compris 1068)	2 494 117,18 €	1 526 197,00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	339 630,26 €	3 073,75 €
	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	-	1 304 476,69 €
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>2 833 747,44 €</b>	<b>2 833 747,44 €</b>
<b>Total du budget</b>		<b>4 550 566,43 €</b>	<b>4 550 566,43 €</b>

**INFORMATIONS COMMUNIQUÉES****N° 19 05 09****AMÉNAGEMENT URBAIN****URBANISME ET TRAVAUX****ENEDIS – Convention de servitude d'occupation du domaine public****1 quai de la Douane****. Convention - Signature - Autorisation**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter la propriété communale située 1 quai de la Douane, références cadastrales AI 1179 et 1180.

Le Conseil Municipal autorise :

- la signature d'une convention de servitude d'occupation du domaine public sur la parcelle située 1 quai de la Douane, références cadastrales AI 1179 et 1180, avec ENEDIS pour des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, permettant :

- d'établir à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 50 mètres, ainsi que ses accessoires ;
  - d'établir, si besoin, des bornes de repérage ;
  - de poser sur socle un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires ;
  - d'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande, et s'engage à respecter la réglementation en vigueur ;
  - d'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).
- la conclusion de cette convention pour la durée des ouvrages ci-dessus à compter de la date de signature de la convention de servitude d'occupation du domaine public.
  - la mise à disposition, par la commune, d'une emprise de terrain d'une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup> située 1 quai de la Douane, et ce à titre gratuit.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **N° 19 05 10**

#### **POPULATION ET VIE SOCIALE AFFAIRES CULTURELLES**

#### **Centre d'Expressions Musicales**

#### **. Conventions - Avenants – Signature – Autorisation**

Deux conventions distinctes ont été établies entre la collectivité et le Centre d'Expressions Musicales (CEM) :

- la convention pluri-annuelle de partenariat liant les deux parties, suite à un appel à projets lancé par la délibération en date du 30 mai 2016, signée le 1<sup>er</sup> juillet 2016, arrivant à échéance le 30 juin 2019 ;
- la convention d'occupation du domaine public – équipement, concernant le Moulin à Musique.

Dans l'attente de la mise en œuvre d'une procédure d'appel à projets relatif à l'activité d'enseignement musical dans la commune qui verra le jour dans les prochains mois, je vous propose de permettre la continuité de l'action pédagogique en direction des usagers : activité d'éveil et d'enseignement musical, pratiques amateurs individuelles ou en groupes.

Le Conseil Municipal autorise :

- la signature d'un avenant de prolongation à la convention de partenariat, entre la Ville d'Harfleur et le Centre d'Expressions Musicales, pour une durée d'un an, renouvelable d'autant.
- le versement de la contribution financière annuelle d'un montant de 25 000 €.
- la provision du montant annuel de 7 500 € correspondant à l'attribution de chèques musicaux.

- la signature d'un avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public relative et de mise à disposition des locaux du Moulin à Musique, entre la Ville d'Harfleur et le Centre d'Expressions Musicales, pour une durée d'un an, renouvelable d'autant.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **N° 19 05 11**

#### **POPULATION ET VIE SOCIALE**

#### **AFFAIRES CULTURELLES**

#### **Chantier Porte de Rouen – Accueil 8 jeunes + 2 animateurs Fécampoïis**

#### **. Convention – Signature – Autorisation**

Durant l'été 2018, un groupe de six jeunes Fécampoïis, encadrés par deux animateurs jeunesse de cette ville, ont participé au chantier de restauration de la porte de Rouen à Harfleur. Suite à une demande renouvelée de la Ville de Fécamp pour l'été 2019, je vous propose de reconduire l'opération en accueillant du 8 au 12 juillet huit jeunes bénévoles encadrés par deux animateurs de cette ville.

Durant cette période, les jeunes et les animateurs seront accueillis sur le chantier le matin et participeront l'après-midi à des activités sportives et culturelles organisées par les services Patrimoines et Jeunesse d'Harfleur et de Fécamp.

Le Conseil Municipal autorise, dans le cadre du programme 2019 des travaux de restauration de la « porte de Rouen » : la signature d'une convention de partenariat avec la Ville de Fécamp, concernant l'accueil de huit jeunes Fécampoïis du 8 au 12 juillet 2019.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **N° 19 05 12**

#### **POPULATION ET VIE SOCIALE**

#### **AFFAIRES CULTURELLES**

#### **Association des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis**

#### **. Convention – Signature – Autorisation**

#### **. Subvention – Attribution – Autorisation**

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine communal, la Municipalité d'Harfleur a décidé de poursuivre le chantier de restauration des vestiges de la Porte de Rouen, constructions faisant partie de l'enceinte militaire de la ville médiévale. La Ville d'Harfleur envisage pour 2019 de renouveler son partenariat avec l'association des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis.

Pour 2019, la participation de l'association est envisagée pour un suivi technique et pédagogique qui se déroulera durant le chantier d'été, du 17 juin au 12 juillet 2019.

Le Conseil Municipal autorise, dans le cadre du programme 2019 des travaux de restauration de la « Porte de Rouen » :

- la signature d'une convention avec l'association des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis,
- le versement à l'association des Compagnons du Tour de France des devoirs Unis, de la subvention de 1 000,00 € le 12 juillet 2019.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **N° 19 05 13**

### **POPULATION ET VIE SOCIALE**

#### **PETITE ENFANCE**

##### **Association Enfance Pour Tous**

##### **Convention d'objectifs et de financement**

##### **Convention de fourniture de repas**

##### **Convention d'entretien des locaux**

##### **. Avenants de prolongation – Signature - Autorisation**

Par délibération du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a autorisé la signature des conventions suivantes avec l'association Enfance Pour Tous :

- une convention d'objectifs et de financement définissant et encadrant les modalités d'intervention de l'association et les conditions d'octroi d'une subvention à l'association destinée à développer ses activités (« crèche au P'tit Pot de Miel »).
- une convention définissant les modalités de fourniture de repas par le service municipal de restauration à l'association Enfance Pour Tous pour l'accueil réalisé au Centre de la Petite Enfance Françoise Dolto.
- une convention concernant l'entretien des locaux par le service Maintenance et Hygiène des Locaux utilisés par l'association à la Maison de la Famille et de la Solidarité, 2 avenue Youri Gagarine.

Ces trois conventions arrivant à leur terme le 31 décembre 2018, Enfance Pour Tous a pris contact avec les services municipaux afin de prolonger son partenariat avec la commune, nécessaire à l'organisation des deux lieux d'accueil des enfants âgés de 3 mois à 4 ans. Un avenant de prolongation portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019 a été conclu en décembre 2018.

Le Conseil Municipal :

- autorise la signature avec l'Association Enfance Pour Tous, dont le siège social se situe 9 avenue Hoche 75008 Paris Lyon, d'un avenant de prolongation n° 2, jusqu'au 31 décembre 2019 des conventions suivantes :
  - convention d'objectifs et de financement du 29 juin 2015 définissant et encadrant les modalités d'intervention de l'association et les conditions d'octroi d'une subvention à l'association destinée à l'aider à développer ses activités ;
  - convention du 29 juin 2015 définissant les modalités de fourniture de repas par le service municipal de restauration à l'association Enfance Pour Tous pour l'accueil réalisé au Centre de la Petite Enfance Françoise Dolto ;
  - convention du 29 juin 2015 concernant l'entretien des locaux par le service Maintenance et Hygiène des Locaux utilisés par l'association à la Maison de la Famille et de la Solidarité, 2 avenue Youri Gagarine.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **N° 19 05 14**

### **POPULATION ET VIE SOCIALE**

#### **RESTAURATION**

##### **Convention de partenariat**

##### **Groupement de commandes / Fourniture de produits et petits matériels d'entretien**

##### **. Attribution – Signature – Autorisation**



Vous avez autorisé par délibération du 24 septembre 2018, la signature de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de produits et petits matériels d'entretien avec les villes de Gainneville, Gonfreville l'Orcher et le CCAS de Gonfreville l'Orcher. La consultation, allotie, en appel d'offres ouvert composé de cinq lots, a été lancée en septembre 2018.

Le Conseil Municipal : autorise Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises désignées attributaires par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

<b>LOTS</b>	<b>DÉSIGNATION</b>	<b>ENTREPRISES</b>
<b>1</b>	<b>Barquettes et films thermoscellables</b>	<b>MR NET ZA SAINT ROCH BP 20052 PERSAN 95260 BEAUMONT SUR OISE</b>
<b>2</b>	<b>Micro fibre</b>	<b>PLG NORMANDIE Z.I Rue Lavoisier B.P 241 27502 PONT AUDEMER</b>
<b>3</b>	<b>Produits d'entretien général</b>	<b>PLG NORMANDIE Z.I Rue Lavoisier B.P 241 27502 PONT AUDEMER</b>
<b>4</b>	<b>Consommables</b>	<b>MR NET ZA SAINT ROCH BP 20052 PERSAN 95260 BEAUMONT SUR OISE</b>
<b>5</b>	<b>Usages Uniques</b>	<b>PLG NORMANDIE Z.I Rue Lavoisier B.P 241 27502 PONT AUDEMER</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**N° 19 05 15**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**FINANCES**

**Activités municipales**

**Quotients familiaux**

**. Calcul au 1<sup>er</sup> septembre 2019 - Adoption**

**. Remboursement - Modalités - Adoption**

La Municipalité pratique pour ses différentes activités (culturelles, sportives, de loisirs) et pour ses prestations (restauration scolaire, classes de découverte, Centres de Loisirs Sans Hébergement...) une politique tarifaire basée sur la solidarité, et favorisant l'accès de tous aux activités publiques municipales par le biais du quotient familial. De ce fait, toutes les familles harfleuraises peuvent ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel par rapport au coût réel de l'activité ou du service, en acquittant une contribution financière proportionnelle à leurs revenus, et donc à leurs moyens.

Le Conseil Municipal adopte à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

- la base de calcul et le barème du quotient familial ci-joint.
- les modalités de facturation et de remboursement aux différentes activités municipales ci-jointes.

**BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL  
INSCRIPTIONS / FACTURATION / REMBOURSEMENT  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2019  
En annexe à toutes les délibérations des prestations communales**

**BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL POUR 12 MOIS :**

Ressources (Dernier avis d'imposition + autres revenus) + Allocations Familiales (excepté allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation rentrée scolaire) + Aide Personnalisée au logement ou Allocation logement - loyer fixe annuel (¹)

12 X Nombre de Personnes au Foyer (1/2 part supplémentaire pour les familles mono parentales et les célibataires)

(¹) Loyer Fixe pour les personnes locataires ou en accession à la propriété :

Nombre de personnes au foyer	Loyer mensuel	Loyer annuel
1 à 3 personnes	231,30 €	2 775,60 €
4 personnes	262,36 €	3 148,32 €
5 personnes	293,63 €	3 523,56 €
plus de 5 personnes	307,13 €	3 685,56 €

Le quotient familial est calculé pour une période d'un an. En cas de changement de situation familiale ou de ressources, il peut être recalculé sur les six derniers mois de revenus.

**BARÈME DU QUOTIENT FAMILIAL**

Ancien barème	Nouveau barème
215	218
266	269
319	323
362	367
443	449
516	523
588	596
686	695
786	796
904	916

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

### PIÈCES A FOURNIR POUR LE DOSSIER

#### **Pour les Salariés :**

- Dernier avis d'imposition
- Justificatif des autres Revenus (Indemnités de Maternité, Invalidité, Maladie, Pensions...)
- Allocations Familiales
- Justificatif de l'Aide Personnalisée au Logement ou Allocation Logement
- Pensions alimentaires versées ou perçues
- Quittance de loyer ou tableau d'amortissement

#### **Emplois précaires :**

- Notification allocation chômage des 6 derniers mois
- Bordereaux Indemnités journalières, etc... des 6 derniers mois
- Quittance de loyer ou tableau d'amortissement

#### **Pour les artisans, commerçants et professions libérales :**

- Dernier avis d'imposition
- Bilan et compte d'exploitation de l'activité
- Tout autre document permettant de justifier les revenus et les charges
- Le Bureau Municipal étudiera ces dossiers particuliers et fixera les participations familiales

## MODALITÉS DE FACTURATION ET DE REMBOURSEMENT

### FACTURATION

**Pas de réduction en cas de plusieurs inscriptions pour une même famille** quelle que soit la prestation, le calcul du Quotient Familial tenant déjà compte du nombre de personnes au foyer.

Pour les familles qui en font la demande un paiement fractionné peut être accordé :

- lors des **inscriptions** un **premier versement de 20 %** du montant total des droits d'inscription est demandé.
- le solde de la facture en **3 versements** pour l'inscription aux activités suivantes :
  - Centre de loisirs sans hébergement Françoise Dolto, Deux Rives
  - Activités sportives
  - Stages sportifs
  - Activités 16-25 ans
- en 6 versements pour l'inscription aux classes de découverte

**La somme totale due doit être acquittée avant le démarrage de l'activité.**

## FACTURATION

### **Pas d'échelonnement pour :**

- Carte Passeport Vacances
- Carte loisirs jeunes 12-15 ans
- Carte annuelle Familiale
- Carte de transport scolaire pour le Collège Pablo Picasso
- Sorties familiales
- Activités retraités
- Titre de transport LIA

La facture établie au vu d'un état de présence, doit être réglée dans sa totalité pour les activités suivantes :

- Accueil ludique du matin et du soir
- Accueil récréatif du mercredi après-midi
- Restauration

## REMBOURSEMENT

Pour raisons médicales concernant la personne retraités et son conjoint, et sur justificatif, lorsque les intéressés ne peuvent plus participer aux sorties organisées.

Pour raisons médicales concernant l'enfant ou l'un des parents, événements familiaux (divorce des parents, incompatibilité non prévue avec les périodes de congés ou de droit de garde des parents, déménagement, naissance, décès d'un parent proche) et sur justificatif, lorsque les intéressés ne peuvent plus participer aux activités.

Remboursement aux familles avec retenue d'une journée, pour les activités suivantes :

- Centre de loisirs sans hébergement Françoise Dolto, Deux Rives
- Stages sportifs
- Accueil ludique du matin et du soir
- Accueil récréatif du mercredi après-midi
- Restauration

Remboursement aux familles sans retenue d'une journée :

- Classes de découverte
- Sorties familiales
- Sorties retraités

Remboursement aux familles des accueils ci-dessus précisés et non réalisés en raison de l'absence des services de l'État ou de la Collectivité Territoriale.

Pas de remboursement aux familles pour l'achat des cartes suivantes :

- Passeport Vacances
- Activités Sportives
- Cartes loisirs jeunes 12-15 ans et 16-25 ans
- Carte annuelle Familiale

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

N° 19 05 16

AFFAIRES GÉNÉRALES

FINANCES

Pôles Familles/Éducation

. Tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2019 - Adoption

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :

### I. ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

#### ACCUEIL LUDIQUE DU MATIN

Quotient "Q"	Tarifs horaire au 01/09/2019
$0 \leq Q < 218$	0,35 €
$218 \leq Q < 269$	0,55 €
$269 \leq Q < 323$	0,70 €
$323 \leq Q < 367$	0,90 €
$367 \leq Q < 449$	1,10 €
$449 \leq Q < 523$	1,30 €
$523 \leq Q$	1,50 €
Extérieurs	2,70 €

#### ACCUEIL LUDIQUE DU SOIR

Quotient "Q"	Tarifs avec goûter au 01/09/2019
$0 \leq Q < 218$	1,15 €
$218 \leq Q < 269$	1,45 €
$269 \leq Q < 323$	1,70 €
$323 \leq Q < 367$	1,95 €
$367 \leq Q < 449$	2,30 €
$449 \leq Q < 523$	2,50 €
$523 \leq Q$	2,80 €
Extérieurs	3,80 €

#### ACCUEIL RÉCRÉATIF DU MERCREDI - 3 / 6 ANS

Quotient "Q"	Tarifs journée au 01/09/2019	Tarifs au 01/09/2019 ½ journée avec restauration	Tarifs au 01/09/2019 ½ journée sans restauration
$0 \leq Q < 218$	1,35 €	0,80 €	0,55 €
$218 \leq Q < 269$	2,80 €	1,70 €	1,10 €
$269 \leq Q < 323$	4,10 €	2,45 €	1,65 €
$323 \leq Q < 367$	5,60 €	3,35 €	2,25 €
$367 \leq Q < 449$	6,90 €	4,15 €	2,75 €
$449 \leq Q < 523$	8,35 €	5,00 €	3,35 €
$523 \leq Q < 596$	9,15 €	5,50 €	3,65 €
$596 \leq Q < 695$	12,60 €	7,55 €	5,05 €
$695 \leq Q < 796$	16,75 €	10,05 €	6,70 €
$796 \leq Q$	20,90 €	12,55 €	8,35 €
Extérieur	26,10 €	15,65 €	10,45 €

## ACCUEIL RÉCRÉATIF DU MERCREDI - 6 / 12 ANS

Quotient "Q"	Tarifs journée au 01/09/2019	Tarifs au 01/09/2019 ½ journée avec restauration	Tarifs au 01/09/2019 ½ journée sans restauration
0 ≤ Q < 218	1,25 €	0,75 €	0,50 €
218 ≤ Q < 269	2,40 €	1,45 €	0,95 €
269 ≤ Q < 323	3,60 €	2,15 €	1,45 €
323 ≤ Q < 367	4,75 €	2,85 €	1,90 €
367 ≤ Q < 449	6,00 €	3,60 €	2,40 €
449 ≤ Q < 523	7,15 €	4,30 €	2,85 €
523 ≤ Q < 596	8,40 €	5,05 €	3,35 €
596 ≤ Q < 695	10,75 €	6,45 €	4,30 €
695 ≤ Q < 796	14,35 €	8,60 €	5,75 €
796 ≤ Q	17,75 €	10,65 €	7,10 €
Extérieur	22,15 €	13,30 €	8,85 €

## II. CENTRES DE LOISIRS

### MATERNELLE FRANÇOISE DOLTO - 3 / 6 ANS

Quotient "Q"	Tarifs journée au 01/09/2019
0 ≤ Q < 218	1,40 €
218 ≤ Q < 269	2,80 €
269 ≤ Q < 323	4,10 €
323 ≤ Q < 367	5,65 €
367 ≤ Q < 449	6,95 €
449 ≤ Q < 523	8,35 €
523 ≤ Q < 596	9,75 €
596 ≤ Q < 695	12,55 €
695 ≤ Q < 796	16,70 €
796 ≤ Q	20,90 €
Extérieur	26,15 €

### PRIMAIRE LES DEUX RIVES - 6 / 12 ANS

Quotient "Q"	Tarifs journée au 01/09/2019
0 ≤ Q < 218	1,20 €
218 ≤ Q < 269	2,40 €
269 ≤ Q < 323	3,60 €
323 ≤ Q < 367	4,75 €
367 ≤ Q < 449	6,05 €
449 ≤ Q < 523	7,15 €
523 ≤ Q < 596	8,35 €
596 ≤ Q < 695	10,75 €
695 ≤ Q < 796	14,30 €
796 ≤ Q	17,70 €
Extérieur	22,10 €

### III. LOISIRS

#### CARTE PASSEPORT VACANCES (10 après-midi). Salle de Jeux 3 / 12 ans - Animation de Quartier 8 / 16 ans

Quotient "Q"	Tarifs au 01/09/2019
$0 \leq Q < 367$	8,75 €
$367 \leq Q < 523$	11,65 €
$523 \leq Q < 695$	14,55 €
$695 \leq Q$	17,55 €
Extérieur	21,85 €

#### VACANCES SCOLAIRES "STAGE" - 8 / 16 ANS

Quotient "Q"	Tarif ½ journée au 01/09/2019
$0 \leq Q < 218$	2,20 €
$218 \leq Q < 269$	2,40 €
$269 \leq Q < 323$	2,70 €
$323 \leq Q < 367$	2,90 €
$367 \leq Q < 449$	3,20 €
$449 \leq Q < 523$	<b>3,60 €</b>
$523 \leq Q < 596$	4,00 €
$596 \leq Q < 695$	4,50 €
$695 \leq Q < 796$	4,80 €
$796 \leq Q$	5,40 €
Extérieur	8,35 €

#### CARTES LOISIRS JEUNES - 12 / 15 ANS et 16 / 25 ANS

Quotient "Q"	Tarifs annuel au 01/09/2019
$0 \leq Q < 218$	8,65 €
$218 \leq Q < 269$	11,35 €
$269 \leq Q < 323$	14,15 €
$323 \leq Q < 367$	17,70 €
$367 \leq Q < 449$	19,60 €
$449 \leq Q < 523$	20,20 €
$523 \leq Q < 596$	22,60 €
$596 \leq Q < 695$	23,30 €
$695 \leq Q < 796$	24,90 €
$796 \leq Q$	27,05 €
Extérieur	33,85 €

## CARTE ANNUELLE FAMILIALE

Quotient "Q"	Tarifs au 01/09/2019
$0 \leq Q < 218$	8,65 €
$218 \leq Q < 269$	11,35 €
$269 \leq Q < 323$	14,15 €
$323 \leq Q < 367$	17,70 €
$367 \leq Q < 449$	19,60 €
$449 \leq Q < 523$	20,20 €
$523 \leq Q < 596$	22,60 €
$596 \leq Q < 695$	23,30 €
$695 \leq Q < 796$	24,90 €
$796 \leq Q$	27,05 €

## SORTIES FAMILIALES

Coût réel (C) des sorties	Tarifs au 01/09/2019				
	$0 \text{ €} \leq C < 5 \text{ €}$	$5 \text{ €} \leq C < 10 \text{ €}$	$10 \text{ €} \leq C < 20 \text{ €}$	$20 \text{ €} \leq C < 30 \text{ €}$	$30 \text{ €} \leq C < 40 \text{ €}$
$0 \leq Q < 269$	1,00 €	2,00 €	4,10 €	4,60 €	5,15 €
$269 \leq Q < 367$	1,50 €	3,10 €	6,15 €	6,65 €	7,25 €
$367 \leq Q < 523$	2,00 €	4,10 €	8,25 €	9,25 €	10,25 €
$523 \leq Q < 596$	2,60 €	5,15 €	10,25 €	15,40 €	20,50 €
$596 \leq Q < 695$	3,10 €	6,15 €	12,35 €	18,50 €	24,60 €
$695 \leq Q < 796$	3,60 €	7,25 €	14,35 €	21,60 €	28,75 €
$796 \leq Q$	4,10 €	8,25 €	16,50 €	24,60 €	32,85 €

Les recettes sont encaissées sur la régie du Pôle Accueil Population et sur la régie du Pôle de Beaulieu.

## PLACES DE SPECTACLES CULTURELS ET SPORTIFS - 16 / 25 ANS

Coût réel (C) des billets	Tarifs au 01/09/2019			
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
	Demandeurs d'emploi Bénéficiaires du RSA Inscrits à la Mission Locale	Apprentis Lycéens Étudiants	Salariés	Extérieurs
$0 \text{ €} \leq C < 5 \text{ €}$	1,10 €	1,10 €	1,10 €	4,70 €
$5 \text{ €} \leq C < 10 \text{ €}$	2,60 €	4,20 €	4,70 €	7,85 €
$10 \text{ €} \leq C < 20 \text{ €}$	5,30 €	8,45 €	9,50 €	15,70 €
$20 \text{ €} \leq C < 30 \text{ €}$	10,05 €	16,80 €	18,95 €	23,45 €
$30 \text{ €} \leq C < 40 \text{ €}$	13,35 €	22,35 €	28,45 €	31,25 €
$40 \text{ €} \leq C < 50 \text{ €}$	16,80 €	27,90 €	37,90 €	39,10 €
$50 \text{ €} \leq C < 60 \text{ €}$	20,10 €	33,45 €	46,90 €	48,95 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**



**N° 19 05 17**  
**AFFAIRES GÉNÉRALES**  
**FINANCES**

**Restauration Municipale**

**. Tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2019 - Adoption**

Afin de tenir compte, des fortes contraintes sur les budgets de nombreuses familles harfleuraises et de notre orientation municipale de contribuer, au travers d'une restauration municipale de qualité, aux objectifs nationaux en terme de santé publique, je vous propose de ne pas pratiquer d'augmentation sur les tarifs de restauration municipale pour 2019 et de voter ainsi des tarifs identiques à ceux de 2018.

Le Conseil Municipal adopte à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 les tarifs de restauration municipale ci-dessous :

**I. Tarifs applicables aux enfants des écoles maternelles et élémentaires**

<b>REPAS "ÉLÈVES" sur la base du Quotient familial "Q"</b>	<b>Tarifs au 01/09/2019</b>	<b>PAI Tarifs au 01/09/2019</b>
Tarif 1 : $367 \leq Q$	3,60 €	2,90 €
Tarif 2 : $269 \leq Q < 367$	2,40 €	1,90 €
Tarif 3 : $218 \leq Q < 269$	1,20 €	1,00 €
Tarif 4 : $0 \leq Q < 218$	0,15 €	0,10 €

Les tarifs des repas élèves sont calculés selon la base du quotient familial en vigueur.

La Ville d'Harfleur facturera 80 % des tarifs en vigueur pour les enfants devant suivre un Programme Alimentaire Individualisé.

En cas de changement de situation familiale en cours d'année ou de difficultés financières, un réexamen du tarif appliqué peut intervenir. Le CCAS peut également intervenir après étude spécifique du dossier familial.

**II. Tarifs applicables aux résidents de la Résidence autonomie des 104**

<b>REPAS - PERSONNES DOMICILIÉES A LA RÉSIDENCE DES 104</b>	<b>Tarifs au 01/09/2019</b>
Personnes percevant le Fonds National de Solidarité ou l'Allocation d'Hébergement	3,70 €
Personnes non imposables sur les revenus suivant dernier avis de non imposition délivré par les services fiscaux	4,90 €
Personnes imposables sur les revenus suivant dernier avis d'imposition délivré par les services fiscaux	6,40 €
Repas spéciaux (supplément au tarif habituel)	+ 1,90 €
Repas de fin d'année à la résidence des 104, exclusivement réservés aux résidents ou aux personnes harfleuraises fréquentant assidûment la résidence (5 fois par semaine)	Gratuité
Goûters pour les résidents	Gratuité

### **III. Autres tarifs de la restauration municipale**

<b>PORTAGE A DOMICILE</b>	<b>Tarifs au 01/09/2019</b>
Repas livrés dit "Portage à domicile" après inscription et sur demande du CCAS	8,95 €

<b>RESTAURATION SCOLAIRE - REPAS ADULTES</b>	<b>Tarifs au 01/09/2019</b>
Instituteurs	7,00 €
Instituteurs (déduit subvention Indice Plafond 465) Assistants d'éducation nationale	5,80 €
Commensaux extérieurs à l'établissement	10,50 €

<b>RÉSIDENCE DES 104 - REPAS NON RÉSIDENTS</b>	<b>Tarifs au 01/09/2019</b>
Personnes retraitées harfleuraises	10,10 €
Commensaux extérieurs à l'établissement	10,50 €
Repas spéciaux (supplément au tarif habituel)	+ 1,90 €
Repas de fin d'année à la résidence des 104, exclusivement réservés aux résidents ou aux personnes harfleuraises fréquentant assidûment la résidence (5 fois par semaine)	Gratuité
Goûters pour les personnes extérieures invitées par les résidents	1,30 €

<b>PERSONNEL MUNICIPAL (Restaurants scolaires et RPA des 104)</b>	<b>Tarifs au 01/09/2019</b>
Personnel municipal (titulaires, stagiaires et contractuels)	4,90 €
Stagiaires accueillis dans les services municipaux	3,30 €
Repas spéciaux (supplément au tarif habituel)	+ 1,90 €

<b>MANIFESTATIONS MUNICIPALES AVEC REPAS</b>	<b>Tarifs au 01/09/2019</b>
Tarif plein	10,50 €
Tarif réduit	7,00 €
Madame le Maire ou Mme la 1 <sup>ère</sup> adjointe sont autorisées à déterminer le coût du tarif à appliquer suivant la nature de la manifestation organisée	

<b>RÉSIDENCE DES 104 - BOISSONS</b>	<b>Tarifs au 01/09/2019</b>
Apéritifs de catégorie IV - 4 cl ou 8 cl selon l'apéritif	1,00 €
Digestif de catégorie IV - 4 cl	1,00 €
Apéritifs de catégorie III - 15 cl	1,00 €
Vin de catégorie II : 75 cl - (a) Ordinaire – (b) Supérieur	(a) 4,05 € (b) 5,70 €
Vin, cidre et bière de catégorie II - 25 cl	1,00 €
Boisson non alcoolisées de catégorie I - 33 cl	0,70 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **N° 19 05 18**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES FINANCES**

#### **Chèques musique 2019/2020**

##### **. Participations Ville / Familles - Principes - Adoption**

Le chèque musique est une allocation municipale qui permet aux jeunes Harfleurais âgés de moins de 21 ans de se voir octroyer une aide sur les activités proposées par l'Association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles pour son activité Centre d'Expressions Musicales (C.E.M).

Le Conseil Municipal :

- autorise le dispositif chèque musique pour les inscriptions à l'Association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles pour son activité Centre d'Expressions Musicales 2019/2020, en faveur des jeunes Harfleurais âgés de moins de 21 ans. Les chèques sont délivrés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 30 juin 2020.
- autorise le dispositif chèque musique pour les Harfleurais qui utilisent les locaux de répétitions au sein du Moulin à Musique.
- adopte le tableau ci-dessous fixant les participations des familles harfleuraises et de la Ville d'Harfleur :

<b>Quotient "Q"</b>	<b>Participation Famille</b>	<b>Participation Ville (chèque musique)</b>
0 ≤ Q < 269	15 %	85 %
269 ≤ Q < 367	20 %	80 %
367 ≤ Q < 523	25 %	75 %
523 ≤ Q < 596	30 %	70 %
596 ≤ Q < 695	40 %	60 %
695 ≤ Q < 796	50 %	50 %
796 ≤ Q	80 %	20 %

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **N° 19 05 19**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES AFFAIRES IMMOBILIÈRES**

#### **Occupation terrains Rue Paul Doumer - Les Écuries de la Pierre Grise**

##### **. Comodat - Renouvellement - Signature – Autorisation**

Afin de ne pas laisser les terrains en friche, la Ville d'Harfleur a signé avec Madame VASSELIN Véronique, gérante des "Écuries de la Pierre Grise", un comodat le 1<sup>er</sup> juin 2006 réglant ainsi les conditions de mise à disposition de ces deux parcelles à compter du 15 juin 2006, à savoir le prêt à usage gratuit des deux parcelles cadastrées section AV n° 127 et AV n° 278 pour une superficie totale de 51 054 m<sup>2</sup> contre l'entretien desdits terrains. Par délibérations des 18 mai 2015 et 26 juin 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un comodat consenti entre la Ville d'Harfleur et les "Écuries de la Pierre Grise". Ce comodat arrivant à échéance le 14 juin 2019, il convient aujourd'hui de procéder à la signature d'un nouveau comodat pour une période de deux années.

Le Conseil Municipal : autorise la signature d'un comodat consenti par la Ville d'Harfleur au profit des "Écuries de la Pierre Grise," représentée par sa gérante, Madame VASSELIN Véronique, située Hameau de la Pierre Grise 76290 Montivilliers, pour une durée de deux années, soit du 15 juin 2019 au 14 juin 2021.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **N° 19 05 20**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES POLITIQUE DE LA VILLE**

#### **Programme « Pour Une Meilleure Réussite Scolaire »**

##### **. Demande de Subvention – Signature - Autorisation**

Souhaitant compléter nos interventions dans le domaine de l'accompagnement éducatif et scolaire au bénéfice des familles de notre commune, en remplacement du Programme de Réussite Éducative, je vous propose de mettre en œuvre l'un des axes prévus par la loi dite de « Cohésion Sociale » en créant des actions « Pour Une Meilleure Réussite Scolaire ». Il s'agit de permettre aux enfants, aux adolescents, aux accompagnants et aux familles de participer à des actions de soutien à caractère éducatif, scolaire, sanitaire....

A cette fin, une commission technique composée d'enseignants, de travailleurs sociaux, de personnels de santé, d'éducateurs, a élaboré des actions répondant aux besoins des enfants en grandes difficultés scolaires ou d'accompagnement des enfants ou des adultes encadrants qui s'articuleront avec d'autres dispositifs comme le Contrat Éducatif Local ou compléteront des mesures de droit commun. Les enfants seront repérés et orientés par les acteurs de l'éducation Nationale.

Le Conseil Municipal :

- sollicite le concours financier de l'État, de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, de la Caisse d'Allocations Familiales du Havre, du Département de la Seine-Maritime ou de tout autre partenaire susceptible d'y apporter son soutien, les subventions nécessaires au fonctionnement du programme « Pour Une Meilleure Réussite Scolaire ».
- autorise la signature, avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Harfleur, des conventions nécessaires à la mise en œuvre du programme « Pour Une Meilleure Réussite Scolaire ».

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **N° 19 05 21**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES COMMUNICATION**

#### **Bulletin municipal - Espaces publicitaires**

##### **. Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 - Fixation**

Par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs d'insertions publicitaires dans notre bulletin d'informations municipales "ZOOM", ouvertes à tous annonceurs potentiels. Il convient, aujourd'hui, de réviser ces tarifs.

Le Conseil Municipal :

- adopte les tarifs ci-dessous qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 :

Tarifs pour une parution :

<b>Format</b>	<b>Coût par insertion*</b>
<b>1 page (17,5 cm X 26,5 cm)</b>	<b>600,00 €</b>
<b>½ page (17,5 cm X 13 cm) (8,5 cm X 26 cm)</b>	<b>310,00 €</b>
<b>¼ page ( 8,5 cm X 13 cm)</b>	<b>160,00 €</b>
<b>1/8 page (8,5 cm X 6,25 cm)</b>	<b>75,00 €</b>

\* Possibilité de montage de l'insertion à partir des éléments fournis par le demandeur (texte, photos, dessin ou logo existant). En revanche, aucune création graphique originale ne sera réalisée par le Service Communication.

L'emplacement de l'insertion publicitaire est laissé à l'appréciation de la Ville en fonction du sommaire du ZOOM et du sujet de l'insertion.

- autorise une dégressivité des tarifs appliqués selon le tableau ci-dessous, en fonction du nombre de parutions retenues et par contrat d'insertion signé :

Nombre d'insertion par contrat	2	3	4	5	6	7 à 10
Remise sur coût unitaire	-5,00%	-13,00%	-17,00%	-20,00%	-25,00%	-30,00%

La facturation se fera par émission d'un titre de recette par parution.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

L'ordre du jour est épuisé. Madame le Maire lève la séance à 19h00.

Madame le Maire certifie que la synthèse sommaire du Conseil Municipal du 27 mai 2019 a été affichée à la porte de la Mairie le 3 juin 2019.

**Christine MOREL**  
Maire,

